

# *RAPPORT D'ACTIVITE*

## *2010*

### *SERVICE DECHETS*



<b>3</b>	<b>Introduction</b>
<b>4</b>	<b>I/ Présentation générale du service</b>
4	1.1 Historique et compétences
4	1.2 Territoire desservi
5	1.3 Equipements
5	1.4 Evènements marquants
6	1.5 Tonnages
<b>7</b>	<b>II/ Indicateurs Techniques</b>
7	2.1 Généralités
9	2.2 Collecte des Ordures Ménagères
9	2.3 Collecte des Emballages Ménagers
10	2.4 Collecte du Verre
10	2.5 Collecte des Encombrants
10	2.6 Collecte des cartons
11	2.7 Les Déchèteries
12	2.8 Traitement
13	2.9 Autre Collecte
13	3.0 Vente de Composteurs
<b>14</b>	<b>III/ Indicateurs Financiers</b>
<b>16</b>	<b>IV/ Communication</b>
16	4.1 Communication orale
16	4.2 Communication écrite
<b>16</b>	<b>V/ Perspectives</b>

## INTRODUCTION

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le président de la Communauté de Communes Opale Sud a le plaisir de vous adresser le présent document retraçant l'activité de la structure intercommunale pour l'année 2010.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre de la structure intercommunale à son conseil municipal en séance publique.

Ce rapport doit être mis à la disposition du public au siège de l'établissement de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

# I/ Présentation générale du service

## 1.1 Historique et compétences

La Communauté de Communes Opale Sud créée en 2002, a reçu de ses communes adhérentes, en plus des compétences obligatoires au regard de la loi, la compétence « collecte des déchets ménagers ». Cette compétence comprend le ramassage des ordures ménagères, des emballages recyclables, des journaux-magazines, du verre, des encombrants, la gestion de déchèteries, le transfert et le transport des déchets ménagers.

La compétence « traitement des déchets ménagers » a été transférée au Syndicat Mixte de Traitement et de Tri situé à Beaurainville, en décembre 2003.

Les déchets ménagers et « assimilés » collectés et traités par la Communauté de Communes Opale Sud proviennent des ménages, des artisans-commerçants et, pour partie, des PME/PMI, des hôpitaux, des campings, des PRL (Parcs Résidentiels de Loisirs) et des services techniques des communes collectées.

## 1.2 Territoire desservi

La Communauté de Communes Opale Sud compte 25 921 habitants (recensement INSEE 2009) répartis sur 10 communes adhérentes. Ce territoire s'étend sur 93 km<sup>2</sup> et se caractérise par une hétérogénéité dans la répartition de la population. Densité CCOS globale : 279 hab/km<sup>2</sup>, soit un habitat semi urbain.

<i>Commune</i>	<i>Population</i>
<i>Airon-Notre-Dame</i>	199
<i>Airon-Saint-Vaast</i>	226
<i>Berck-sur-Mer</i>	15 801
<i>Colline-Beaumont</i>	143
<i>Conchil-le-Temple</i>	987
<i>Groffliers</i>	1 518
<i>Rang-du-Fliers</i>	4 147
<i>Tigny-Noyelle</i>	164
<i>Verton</i>	2 346
<i>Waben</i>	390
<b>CCOS</b>	<b>25 921</b>

### 1.3 Equipements

Pour exercer cette compétence, la CCOS dispose :

- d'une déchèterie principale, située à Berck-sur-Mer, comprenant un quai de 6 bennes et un quai de transfert (deux compacteurs fixes et un engin tasseur porte benne),
- d'une déchèterie secondaire, à Verton, acceptant uniquement les déchets verts,
- d'une flotte de véhicules dont 7 BOM et une micro benne pour assurer la collecte, 1 véhicule plateau pour les encombrants ainsi que 4 camions de transports et une remorque porte caissons,
- d'un broyeur à végétaux équipé d'une pince et un Manuscopic avec godet et fourche,
- d'un parc de conteneurs pour la dotation ou le renouvellement des bacs des usagers.

### 1.4 Evènements marquants

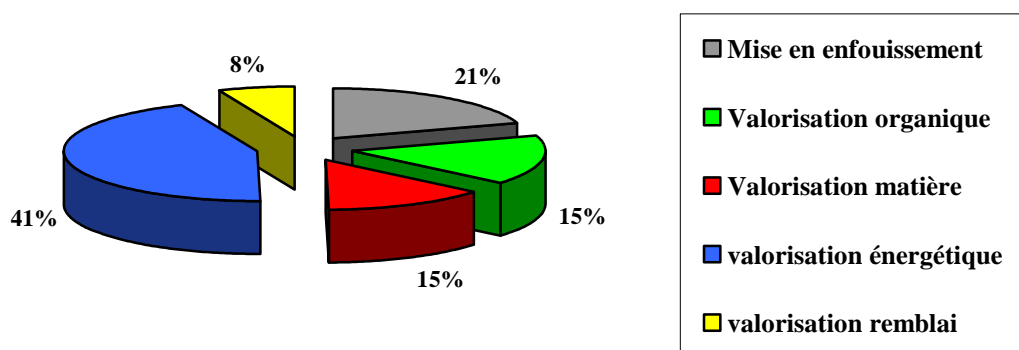
- Personnel : recrutement d'une secrétaire chargée de l'accueil du public,
- Matériel : acquisition d'un Renault Master d'occasion (pour optimiser la livraison de bacs et réaliser certains enlèvements d'encombrants), le Kangoo du service a été transféré à la médiathèque communautaire.
- Divers :
  - ✓ choix du maître d'œuvre pour l'extension de la déchèterie et du fournisseur de cartes d'accès,
  - ✓ extension de la collecte sélective à la quinzaine pour les communes de Colline-Beaumont, Conchil-le-Temple, Groffliers, Rang-du-Fliers, Tigny-Noyelle et Verton,
  - ✓ mise en place de la vente de composteurs,
  - ✓ signature des premiers contrats de Redevance Spéciale pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2011,
  - ✓ démarrage de la collecte des cartons des commerçants deux fois par semaine,
  - ✓ mise en place d'une collecte vespérale aux mois de juillet-août.
- Syndicat Mixte de Traitement et de Tri :
  - ✓ mise en service du nouveau centre de tri en juillet,
  - ✓ renouvellement des marchés de reprise batteries, ferrailles et cartons.

## 1.5 Tonnages 2010

Le tonnage total collecté en 2010 connaît une légère baisse (1.645 %) par rapport à l'exercice précédent.

Nature des déchets	Tonnages 2010	Tonnages 2009	Différence
Ordures Ménagères Résiduelles	12 418	12 791	- 2.91 %
Emballages Recyclables	1 555	1 607	- 3.2 %
Cartons de déchèterie	210	131	+ 60.3 %
Encombrants	2 484	2 423	+ 2.5 %
Verre	1 150	1 129	+ 1.9 %
Déchets Verts	3 625	3 806	- 4.75 %
Ferraille	366	416	- 12 %
Gravats	1 925	1 887	+ 2 %
Autres (DMS, Amiante, D3E...)	301	246	+ 22.35 %
<b>Total</b>	<b>24 034</b>	<b>24 436</b>	<b>-1.645%</b>

Répartition des tonnages



La valorisation énergétique de 41% des déchets correspond aux ordures ménagères qui sont envoyées sur le centre de bio méthanisation de Bimont. 80% de ces OM sont revalorisées en biogaz, les 20% restant sont envoyés en Centre de Stockage des Déchets Ultimes.

La valorisation matière correspond aux déchets recyclables qui, après traitement, sont utilisés pour faire de nouveaux produits.

**TONNAGES COLLECTES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES OPALE SUD PAR MODE DE COLLECTE**

**Collecte au  
porte à porte**

<b>Ordures Ménagères</b>
12 418

<b>Encombrants</b>
336

<b>Emballages Ménagers</b>
1 555

<b>Cartons collectés</b>
67

**Total porte à porte**  
14 376

**Collecte en  
déchèteries**

<b>Encombrants</b>
2148

<b>Végétaux</b>
3 625

<b>Ferraille</b>
366

<b>Gravats</b>
1 925

<b>DMS + Amiante+ D3E</b>
301

<b>Cartons</b>
143

**Total déchèteries**  
8 508

**Collecte sélective  
apport volontaire**

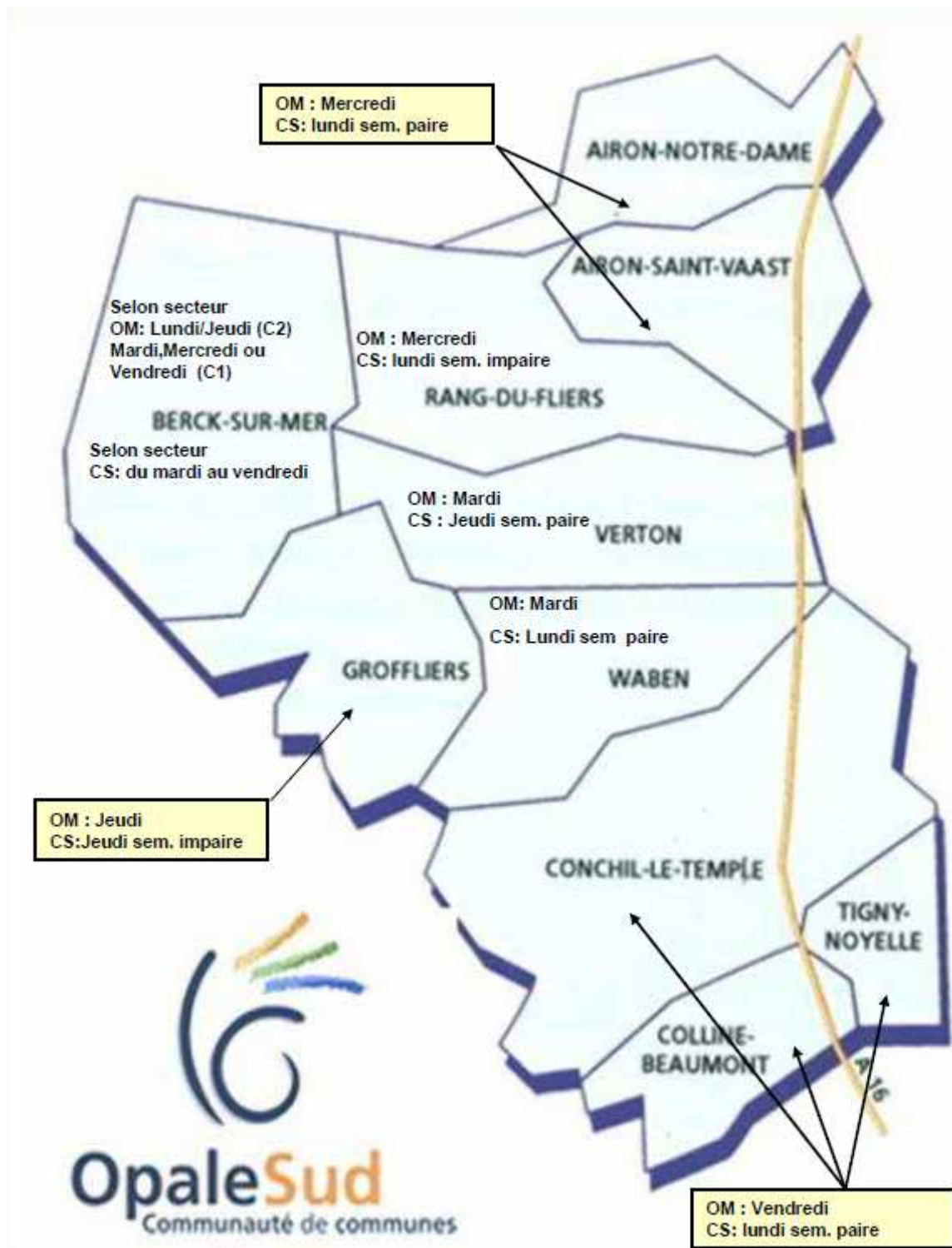
<b>Verre</b>
1 150

**Total apport volontaire**  
1 150

## II/ Indicateurs Techniques

### 2.1 Généralités

Le territoire communautaire est partagé en 15 secteurs de collecte d'ordures ménagères et 11 secteurs de collecte sélective. Chaque secteur dispose d'une fréquence pour la collecte des ordures ménagères et d'une pour les emballages. La carte ci-jointe montre les différents jours de collecte pour les ordures ménagères et pour les emballages (tri) selon la commune.



Remarque :

Vu l'aspect touristique du territoire, les collectes s'adaptent au phénomène saisonnier. Ainsi, l'été, les campings sont collectés à des fréquences adaptées aux besoins propres du site (de 1 à 7 fois par semaine).

En 2010, une équipe en horaires décalés (départ 17h ou 19h) a été créée afin de collecter le bord de mer et les campings. Ainsi les déchets des commerçants et restaurateurs du front de mer sont collectés matin et soir durant les mois de juillet et août.

## 2.2 La collecte des Ordures Ménagères

Les ordures ménagères sont collectées majoritairement au porte à porte en bacs hermétiques de 2 roues (120, 240 litres) et en conteneurs de 4 roues (660 et 1 100 litres).

Chaque jour, 4 bennes assurent la collecte d'un ou plusieurs secteurs par circuit.

Par ailleurs, les habitants du territoire qui n'ont vraiment pas la possibilité de stocker un bac par manque de place se sont vus distribuer des sacs noirs opaques à l'effigie de la Communauté de Communes Opale Sud afin de leur offrir une possibilité de stockage de leurs ordures ménagères et de limiter, à terme, le nombre de points de regroupement dans la commune de Berck-sur-Mer.

Des points de regroupement des ordures ménagères existent sur la commune de Berck-sur-Mer à destination :

- des commerçants,
- des résidences secondaires,
- des maisons de ville sans cour (où le stockage de bac est impossible).

Les campings sont soumis à une redevance spéciale qui varie selon le mode de collecte choisi (apport en déchèterie ou collecte au porte à porte) et la fréquence de collecte.

Les tonnages ainsi collectés sont compris dans le tonnage global des ordures ménagères (ainsi que les tonnages des services techniques communaux).

## 2.3 La collecte des Emballages Ménagers

Elle est réalisée au porte à porte sur l'ensemble du territoire à l'aide de bacs hermétiques 2 roues (120, 240 litres) et en conteneurs de 4 roues (660 litres), ou de sacs jaunes translucides pour les usagers n'ayant pas la possibilité de stocker un bac.

Le flux « Emballages Ménagers » est composé de bouteilles et flacons en plastique, de boîtes et canettes en acier ou en aluminium, de briques alimentaires, de cartonnettes, de journaux, de magazines et bien entendu de papiers.

Ce flux est emmené directement au centre de tri de Beaurainville où les emballages sont manuellement triés en 5 principaux flux, le verre étant acheminé par nos soins au site de recyclage à Wingles.

	<b>Tonnage 2010</b>	<b>Ratio CCOS kg/hab/an (25 177 hab)</b>	<b>Objectif contrat EE</b>
Acier	59.76	2.374	2.6
Aluminium	5.301	0.211	0.1
Papier Carton	301.72	12.984	12
Emballages Liquide Alimentaire	25.170	12.984	non concerné
Plastique (bouteilles, flacons)	149.592	5.942	5.8
Verre	1 149.640	45.662	50

o Caractérisation et refus :

Dans le cadre du contrat barème D signé avec Eco-Emballages (jusqu'au 31 décembre 2010), les collectivités sont soumises à la réalisation de caractérisations des emballages collectés. Le nombre minimum de prélèvements annuels est de 18 pour la CCOS (fonction de l'hétérogénéité des flux). Ces prélèvements sont réalisés par le centre de tri à l'arrivée du camion et permet ainsi de savoir de quel secteur provient l'échantillon trié. Les résultats de ces caractérisations permettent de calculer au plus précis la clé de répartition pour chacune des collectivités du centre de tri et de faire ressortir un taux de refus.

Pour l'année 2010, les caractérisations effectuées ont donné un taux de refus moyen de 13,30 %. (min 10,76 % - max 16,04 %).

#### 2.4 La collecte du Verre

La collecte du verre est réalisée sous forme d'apport volontaire à l'aide de nombreuses colonnes réparties sur le territoire et au sein des campings.

Le flux « Verre » est composé de bouteilles, de canettes et de pots en verre.

Les colonnes réparties sur le territoire permettent, en moyenne, la mise à disposition d'un point de collecte pour 229 habitants.

Les tonnages de collecte de l'année 2010 donnent un ratio de 44,6 Kg/hab./an. Une diminution de 3,4 % en comparaison au ratio 2009 (46,16 kg/hab./an), qui s'explique par la migration d'une partie du flux dans les ordures ménagères.

#### 2.5 La collecte des Encombrants

Les déchets appelés encombrants sont des déchets tels que mobilier, literie et ferraille. La collecte se fait sur rendez-vous en appelant un répondeur spécialement mis en place pour cette fonction (03.21.89.90.62).

A noter que, pour une question d'organisation et de pratique, les appels sont limités à un par foyer et par mois et le volume d'encombrants à 1m<sup>3</sup>.

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Tonnages	336	265
Journée de collecte	78	79
Rendement (t/tournée)	4.31	3.35

#### 2.6 La collecte des cartons

Une collecte des cartons a été spécialement mise en place en cours d'année afin de ramasser au porte à porte les cartons des professionnels du territoire.

Cette collecte a lieu deux fois par semaine, les mercredis et vendredis matin.

Les cartons sont présentés pliés en bacs de 660L, en Rolls ou en fagots.

En saison haute, la collecte du vendredi est décalée en fin de journée.

## 2.7 Les déchèteries

### ✓ Site de Berck

La déchèterie de la Communauté de Communes Opale Sud est située sur la commune de Berck-sur-Mer, elle accueille les habitants et les artisans-commerçants de toutes les communes adhérentes à raison d'apports plafonnés à 3 m<sup>3</sup> par mois.

Mais aucun contrôle d'accès n'est réalisé actuellement, ce qui empêche une application stricte du règlement.

La Déchèterie de la Communauté de Communes Opale Sud réceptionne les déchets suivants des particuliers :

- verre,
- bouteilles plastiques, journaux-papiers, cartons,
- déchets verts,
- ferraille, encombrants, gravats,
- pneus, batteries, huile et emballages de vidange,
- déchets ménagers spéciaux, amiante
- Déchets d'Équipement Électrique et Electronique (D3E)

La déchèterie, ouverte 7 jours sur 7, est fermée uniquement les jours fériés.

### Les horaires d'ouverture

	<u>du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars</u>	<u>du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre</u>
<i>Lundi au Samedi</i>	9h/12h – 14h/18h	9h/12h – 14h/19h
<i>Dimanche</i>	9h30 à 12h00	9h00 à 12h30

Soit une amplitude d'ouverture de 44h30 / semaine l'hiver et 51h30 / semaine l'été.

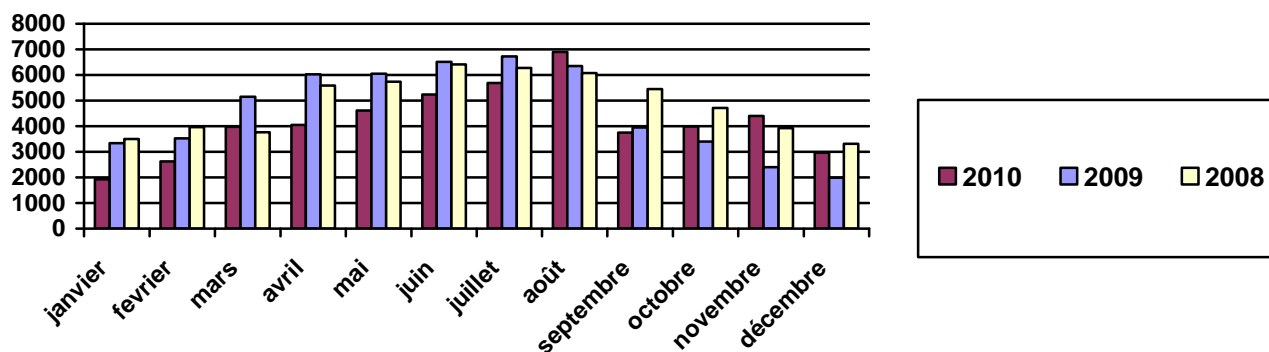
### ✓ Site de Verton

Ce point d'apport volontaire réceptionne exclusivement les déchets verts et est fermé en décembre et janvier. Les horaires sont adaptés également aux saisons :

	<u>du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre</u> <u>du 1<sup>er</sup> février au 31mars</u>	<u>du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre</u>
<i>Samedi</i>	14h à 18h	14h à 18h
<i>Lundi et Mercredi</i>	fermé	14h à 18h

Soit une amplitude horaire de 4h/semaine l'hiver et 12h/semaine l'été.

## Fréquentation mensuelle de la déchèterie communautaire



## 2.8 Traitement

### ✓ Transport des déchets

Afin de limiter les nuisances environnementales et les coûts liés au transport, les ordures ménagères sont dépotées après collecte au Centre de Transfert et compactées avant d'être transférées dans des caissons de 32 m<sup>3</sup>.

Le Centre de Transfert est situé dans le Parc d'Activités de la Vigogne, à Berck, sur le site de la déchèterie communautaire.

Les végétaux, le verre, les gravats et les encombrants sont acheminés par les chauffeurs de la déchèterie aux centres de traitement adaptés, les autres déchets étant évacués par le prestataire en charge de leur élimination.

### ✓ Localisation des Unités de Traitement

<i>Matériaux</i>	<i>Traitement</i>	<i>Société</i>	<i>Localisation</i>
<b>Ordures Ménagères Encombrants</b>	Méthanisation/Enfouissement	IKOS	Bimont (62650)
<b>Déchets Verts</b>	Compostage	AGRIOPALE SERVICES	Cucq (62780)
<b>Emballages</b>	Tri	SMTT	Beaurainville (62990)
<b>Cartons</b>	Recyclage	Deroo jusqu'au juillet puis Ets Haubourdin	Wizernes (62570) St Quentin (02100)
<b>Verre</b>	Recyclage	BSN Glasspack	Wingles (62410)
<b>Ferraille</b>	Recyclage	Artois recyclage	Fiefs (62134)
<b>Gravats</b>	Réemploi Local		
<b>Huile de Moteur Emballages de vidange</b>	Valorisation énergétique	SOTRENOR	Courrières (62710)
<b>Batteries</b>	Recyclage	Artois recyclage	Fiefs (62134)
<b>Amiante-Ciment</b>	Stockage	SITA NORD	Hersin-Coupigny (62530)
<b>DMS</b>	Transfert/Valorisation selon le type	SOTRENOR	Hersin-Coupigny (62530)

↳ Le flux « Emballages Ménagers » est envoyé au Centre de Tri du Syndicat Mixte de Traitement et de Tri pour y être trié avant l'envoi des matériaux dans leur filière de recyclage respective.

## 2.9 Autre collecte : les DAS

### ✓ La collecte

La Communauté de Communes Opale Sud a mis en place, début mars 2004, une collecte des DAS (Déchets d'Activité de Soins) à destination des habitants communautaires en automédication. Cette collecte spécifique est réalisée grâce à un partenariat avec les pharmacies présentes sur le territoire. Elle est entièrement financée par la structure intercommunale (budget principal).

### ✓ Description du système de collecte

Des conteneurs (de 1 litre) homologués sont mis à disposition des habitants en automédication via les pharmacies du territoire afin d'y stocker leurs aiguilles ou seringues.

Une fois le conteneur rempli, l'habitant le rapporte à l'une des 10 pharmacies partenaires et en reçoit un vide en échange.

Les conteneurs sont ensuite collectés (par cartons de 25 litres) au niveau des pharmacies partenaires par la société SITA NORD en contrat avec la Communauté de Communes Opale Sud et éliminés conformément à la législation en vigueur.

### ✓ Chiffres clés

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b>Nombre de conteneurs de 1 litre fournis aux pharmacies partenaires</b>	1281	1047
<b>Nombre cartons 25 litres collectés</b>	241	180
<b>Montant de la collecte et du traitement des DAS pour l'année</b>	8 925 €	6 617€

## 3.0 Vente de composteurs

Dans le cadre de la réduction des déchets, la collectivité a décidé de proposer à ses usagers des kits de compostage pour un montant de 20€.

Ces kits sont composés d'un composteur de 320L en PEHD vert, d'un bio-seau de 10L, d'un guide du compostage et d'un mémo.

La vente a commencé en octobre 2010 sans aucune campagne de communication (16 composteurs vendus en 2010).

### III Indicateurs Financiers

La CCOS a délibéré en cours d'année pour la mise en place de la Redevance Spéciale pour les professionnels du territoire.

Avec la création de cette RS, la redevance jusqu'alors appliquée aux campings n'a plus lieu d'être et ces derniers seront soumis à RS au même titre que les autres professionnels.

La redevance est basée sur le volume d'ordures ménagères produit ( bac de tri sélectif collecté gratuitement) au tarif de 0.03033 Euro le litre soit 30.33 Euros le mètre cube.

Tout professionnel soumis à redevance est exonéré de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. En 2010, une première liste de 107 professionnels est exonérée de TEOM 2011.

Les dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés sont financées majoritairement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de la Communauté de Communes Opale Sud ainsi que par la redevance des campings et les soutiens obtenus par les différents Eco-organismes avec lesquels la collectivité est en contrat.

Le budget 2010 se décompose comme suit :

#### ✓ Fonctionnement

		<b>2010</b>
<b>Dépenses</b>		<b>4 004 510 €</b>
dont		
	Traitement	1 620 802 €
	Personnel	1 430 792 €
	Véhicules	373 646 €
	Autres	579 270 €
<b>Recettes</b>		<b>4 795 128 €</b>
dont		
	TEOM	3 579 796 €
	Redevance Spéciale	186 658 €
	Eco-Organismes	268 000 €
	Ventes matériaux	117 708 €
	Autres...	153 063 €
	Excédent reporté	489 903 €
<b>Excédent</b>		<b>790 618 €</b>

✓ Investissement

		<b>2010</b>
<b>Dépenses</b>		<b>502 625 €</b>
dont		
	Matériel de transport & collecte	304 711 €
	Bacs et colonnes	78 721 €
	Opération d'extension déchèterie	74 380 €
	Autres( mat . Immo corporelle, travaux)	28 155 €
	Remboursement d'emprunts	16 658 €
<b>Recettes</b>		<b>1 308 210 €</b>
dont		
	Affectation du résultat fonctionnement	681 952 €
	Amortissements	404 744 €
	Excédent d'investissement reporté	168 015 €
	FCTVA	37 999 €
	Autres	15 500 €
<b>Excédent</b>		<b>805 585 €</b>
Reste à réaliser		- 1 213 671 €
<b>Déficit</b>		<b>408 086 €</b>

## IV Communication

### 4.1 Communication orale

#### ✓ Animations enfants :

Sensibilisation de manière ludique auprès des enfants des classes de CP au CM1 lors d'ateliers « environnement » sur le thème de la valorisation des déchets recyclables à l'aide de vidéo, jeux et maquettes pédagogiques.

#### ✓ Animations diverses :

- dans le cadre des RICV : diffusion du film « explique moi le développement durable », exposition de vitrines de recyclage et rappel des consignes de tri,
- stand lors de la première édition de la « fête des plantes » : exposition , distribution de guide du tri, rappel des consignes,
- animation à l'IEM de Rang-du-Fliers,
- animation dans un centre d'insertion,
- intervention lors d'une conférence-débat organisée par l'association « la vie berckoise ».

### 4.2 Communication écrite

- conception de calendriers de collecte pour les 9 communes dont la collecte des emballages est en C 0,5,
- article dans Opale Sud Info.

## V Perspectives

- Extension et réorganisation de la déchèterie communautaire,
- Mise en place du contrôle d'accès en déchèterie (distribution des cartes à la population),
- Extension de la redevance spéciale,
- Campagne de communication pour la vente des composteurs,
- Signature contrat barème E Eco-Emballages.